

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DU 30 AVRIL 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRESA IN CARICA DA A CULLETTIVITÀ DI CORSICA DI U
TRASPORTU DI PALLE DI RUMENZULE DI CORSICA DA
TRATTALLE IN A REGIONE DI PACA**

**PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE
DU TRANSPORT DE BALLEES DE DECHETS MENAGERS DE
CORSE EN VUE DE LEUR TRAITEMENT EN REGION
PACA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les deux installations de stockage de Vighjaneddu et de Prunelli di Fium'Orbu ne sont pas en capacité de traiter la totalité des tonnages actuellement stockés sur l'île. Pour faire face à l'absence d'exutoire de traitement, le SYVADEC a entreposé provisoirement les déchets ménagers en balles, dans l'attente d'une solution de traitement.

Ces sites de stockage provisoires sont actuellement répartis dans toute la Corse.

A ce jour, 21 300 tonnes de balles de déchets ménagers réalisées entre le 8 novembre 2019 et le mois de février 2020 sont toujours en attente de traitement et commencent à se dégrader.

L'urgence du traitement des balles est accentuée par la pandémie de Covid-19, pendant laquelle une seconde crise sanitaire liée à leur dégradation serait difficilement gérable.

Aussi, un accord de traitement hors de Corse a été décidé avec le SYVADEC, syndicat exerçant la compétence traitement pour les EPCI de Corse dès lors que la crise sanitaire, suite à l'épidémie du virus covid-19, a eu pour conséquence de réduire ponctuellement les volumes de déchets traités sur différentes installations de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

En effet, les installations de cette Région sont en capacité d'assurer le traitement des balles de déchets insulaires pour une durée limitée, ce qui permettrait néanmoins de prendre en charge les déchets ménagers entreposés actuellement sur les différents sites de stockage provisoire de Corse.

Afin de finaliser le traitement des déchets hors de Corse, et dans la mesure où les EPCI, via le SYVADEC, ne peuvent assumer financièrement la totalité des surcoûts, il a été jugé opportun que la Collectivité de Corse prenne en charge la partie des surcoûts relative au transport des déchets. Le surcoût relatif au traitement restera quant à lui à la charge de l'opérateur SYVADEC.

Le coût du transport est basé sur un estimatif de transports terrestres insulaires pour 5 200 tonnes des sites de stockage du Cismonte auxquelles s'ajoutent 9 700 tonnes des sites de stockage de la région ajaccienne et 6 400 tonnes des sites de stockage de l'Extrême Sud de la Corse ; à cela s'ajoutent les coûts des traversées maritimes et les coûts de déconditionnement des balles et de transport depuis le site de déconditionnement jusqu'aux incinérateurs.

Le résultat du marché d'urgence est bâti en 4 lots qui sont des accords-cadres multi

attributaires à bons de commandes.

Il s'agit de trois lots de transport correspondant au départ du Cismonte (lot 1), de la région ajaccienne (lot 2), et du Sud Corse (lot 3), ainsi qu'un lot de traitement (lot 4) sur les installations de traitement des incinérateurs de Nice, de Fos-sur-Mer et de Vedène (Vaucluse), qui ont obtenu un avis favorable du Président de la Région Sud-PACA pour l'accueil des déchets en provenance de la Corse. La capacité cumulée d'accueil de ces trois installations répond au besoin de traitement pour un tonnage estimatif maximum de 21 700 tonnes de balles.

La durée du contrat sera de 2 mois, reconductible expressément une fois pour 2 mois dans la limite de la durée de l'état d'urgence.

Le coût du marché est évalué à 3 356 754 € pour le transport sur les trois lots cumulés, et 2 819 855 € sur le lot traitement.

La répartition initiale du coût à la tonne en € pour le transport et le traitement serait la suivante :

		Coût à la tonne
Coût optimal		
transport :	3 356 754	159
Coût traitement :	2 819 855	134
Total :	6 176 609	293

Le coût total du transport et conditionnement des sites de stockages en Corse aux unités de traitement en Région Sud PACA était donc évalué au maximum à 3 356.754€, comme spécifié dans la lettre du Président du Syvadec du 14 avril 2020 sollicitant initialement l'aide de la Collectivité.

Depuis lors, par courrier en date du 22 avril, le Président du SYVADEC a fait état d'une évolution de la situation relative aux coûts de transport et aux surcoûts de traitement des balles de déchets en région SUD, conduisant à une évolution corrélative dans l'aide susceptible d'être apportée par la Collectivité

Plusieurs informations sont en effet venues complexifier les éléments du marché.

En premier lieu, la DREAL PACA a limité les apports de la Corse à 6 800 tonnes à Fos sur Mer au lieu de 11 050 tonnes et à 4 200 tonnes sur Vedène au lieu de 5 000 tonnes.

La capacité de l'UVE de Nice a quant à elle été réduite par une panne qui a impacté les 2 premières semaines de réception : elle est réévaluée à 5 100 tonnes maximum - au lieu de 6 800 tonnes. L'ensemble de ces limitations administratives et techniques des UVE réduit les capacités de traitement globales en Région SUD à 16 000 tonnes au lieu des 21 000 initialement prévues.

En second lieu, les problèmes techniques et d'acceptabilité olfactive lors du transport maritime et du déchargement se sont avérés plus prégnants que prévu depuis le démarrage de la prestation. Les transporteurs sont ainsi confrontés à des limitations drastiques du nombre de remorques sur les navires de la Corsica Línea au départ de

Bastia et d'Ajaccio.

Les chargements sur les navires de la Corsica Línea sont limités à 7,5 remorques par jour en moyenne au départ de port d'Ajaccio et 7 remorques par jour en moyenne au départ du port de Bastia. Ces limitations sont encore susceptibles d'être aggravées dans les jours qui viennent.

Ces capacités sont très inférieures aux besoins du marché, qui sont de 18 remorques par jour au départ de chaque port durant les 4 premières semaines. Les capacités des 3 UVE étant ponctuelles et dégressives, puisque strictement liées à la baisse d'activité induite par le confinement, il n'est pas possible de reporter les apports : toute tonne non livrée par rapport aux possibilités quotidiennes des 4 premières semaines est perdue.

Ainsi, les limitations de transport sur les navires de la Corsica Linea ne permettent d'évacuer que 50 % maximum des tonnages autorisés sur les 6 semaines du marché, soit 8 000 tonnes sur les 16 000 tonnes pouvant être valorisées dans les 3 UVE.

Les deux transporteurs attributaires du marché, Rocca transport au départ d'Ajaccio et TP 2B & Am transports au départ de Bastia et de Porto Vecchio, ont proposé des solutions alternatives par le biais de la Corsica Ferries via Toulon. Ces solutions sont cependant plus coûteuses, d'une part parce qu'il est nécessaire d'embarquer les camions et chauffeurs en plus des remorques, d'autre part du fait de la distance supplémentaire aller-retour à parcourir entre Toulon et les sites de déconditionnement des balles en région marseillaise. Par ailleurs, certaines traversées partant de Bastia rentrent de Toulon par Ajaccio, ce qui ajoute un surcoût de transport entre Ajaccio et Bastia.

Le surcoût du transport des 8 000 tonnes de balles sur Toulon est estimé en première analyse à 300 000 €.

En contrepartie, les limitations des capacités d'accueil des UVE de 5 000 tonnes réduisent les coûts globaux de transport de 808 000 € ; le cout prévisionnel du transport est ainsi ramené à quelques 2.848.000€

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- approuver le présent rapport ;
- allouer une dotation complémentaire de 2,9 M€ au budget de l'Office de l'Environnement de la Corse en AE, au titre du programme 32100 « Gestion des déchets -OEC » et CP, afin de pouvoir répondre à la demande de subvention du SYVADEC pour cette opération

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

